



# Ça Gazouille au Relais

Bulletin n°64 — Juillet - Août 2025



## Fermetures pour l'été

Cette année, pour la première fois, les crèches de la MCL vont procéder à une fermeture estivale, en alternance, afin de permettre aux salariées de prendre leurs congés d'été, tout en maintenant une continuité de service pour les familles en ayant besoin.

La crèche **Les P'tits Loups des Bois**, de Coussay les Bois, sera **fermée du 15 juillet au 1er août inclus**. Pendant sa fermeture, les enfants présents seront accueillis à la crèche Les P'tits Loups de La Roche Posay.

A son tour, la crèche **Les P'tits Loups**, de La Roche Posay, sera fermée **du 4 au 22 août inclus**. Inversement, les enfants présents seront accueillis à la crèche Les P'tits Loups des Bois de Coussay les Bois. Les deux structures seront pleinement réouvertes la dernière semaine d'août afin de bien préparer l'accueil des enfants.



De son côté, pendant les congés de ses animatrices, **le Relais Petite enfance sera fermé complètement une semaine, du 11 au 15 août**, et en **demi-ouverture entre le 28 juillet et le 8 août**, puis **entre le 18 et le 31 août**. Ainsi, les temps de réponse seront un peu ralentis, mais le RPE reste ouvert pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions presque tout l'été.

## Une nouvelle grille d'adhésions pour la rentrée de la MCL

Lors de l'assemblée générale du 17 mai dernier, de **nouveaux tarifs d'adhésion** ont été votés, pour mieux correspondre aux besoins du territoire et des usagers de l'association.

Ainsi aux tarifs existants :

- Adhésion individuelle enfant : 5.5€
- Adhésion individuelle adulte : 10€
- Adhésion familiale : 15 €
- Adhésion de passage (curistes): 3.5€

Viennent s'ajouter :

- Adhésion individuelle réduite (RSA, chômage, étudiants, sur justificatif) : 5.5€
- Adhésion familiale réduite (idem) : 10€
- **Adhésion assistant.e.s maternel.le.s (pour les activités du RPE, incluant tous les enfants accueillis): 15 €**

Les adhésions fonctionnant toujours en année scolaire, elles seront à renouveler en septembre pour l'année 2025-2026 à venir, avec l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser aux animatrices du RPE!**



Relais Petite Enfance - Point Informations Parents - Maison de la Culture et des Loisirs  
Pôle Enfance Jeunesse "L'été z'enfants" - 7 Rue Renoir - 86270 La Roche Posay

# L'Actu du Relais

## Dernière semaine de temps collectifs

L'année scolaire termine le 4 juillet, les temps collectifs du Relais continuent jusqu'au bout.

2 rendez-vous, et pas des moindres, vous attendent pour bien terminer cette année et commencer l'été :

- Un bougensemble pour les enfants, les **parents** et les **professionnels**

**Mardi 1er juillet De 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30**

**Au dojo à la Roche Posay**

- Promenade et pique-nique tiré du sac pour le dernier atelier de l'année avec les deux crèches de la MCL

**Jeudi 3 juillet À partir de 10h Au parc Confluences à La Roche Posay**

**Merci de vous inscrire auprès du relais**

## BOUGENSEMBLE

PARENTS, ENFANTS, ASSISTANTS MATERNELS,  
VENEZ JOUER DANS UN ESPACE MOTEUR ADAPTÉ

Inscriptions auprès du  
Relais Petite Enfance

05.49.86.80.78 / 07.82.77.41.53  
relaispetiteenfance@mcl-larocheposay.fr

Mardi 1er juillet  
9h30-10h30 et  
10h30-11h30  
Dojo de la MCL



## Rétrospective photos



# Infos Pratiques

## La CNAF réforme son CMG \*



Le Complément de Libre choix de Mode de garde (CMG) est l'aide de la CAF permettant de financer en partie les dépenses liées à la garde des enfants de moins de 6 ans. Actuellement, les familles dont les enfants sont accueillis en crèches conventionnées par la CAF (ou crèche PSU), payent un taux horaire personnalisé selon leurs revenus et la composition de leur foyer. A contrario, les familles dont le mode d'accueil des enfants relèvent du CMG (assistants maternels, gardes à domiciles, crèches privées), doivent déboursier un montant indépendant de leur situation, puis sont remboursées d'une partie des frais, avec 3 tranches de montants maximums mensuels selon les revenus. Il y a donc inévitablement un effet de seuil et une iniquité selon le mode d'accueil (reste à charge plus important pour les familles à faibles ressources). La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a donc entrepris une grande réforme pour harmoniser le coût pour les familles. Elle entrera en vigueur, pour partie, dès septembre 2025.

A partir du 1er septembre, le calcul sera intégralement personnalisé et tiendra compte de la rémunération du salarié, du nombre d'heures d'accueil au cours du mois, des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge. Ainsi, pour une même famille :

- le reste à charge horaire pour l'emploi d'un assistant maternel (selon un salaire de référence, **y compris indemnités d'entretien et frais de repas**) sera le même que pour une place en crèche PSU.
- le reste à charge horaire pour l'emploi d'un garde à domicile (selon un salaire horaire de référence), sera 2 fois celui pour une place en crèche PSU.

Ce calcul est applicable sans nombre minimum ni maximum d'heures mensuelles. Toutefois, il y aura un tarif horaire maximum, au-delà duquel tout dépassement restera à la charge des familles.

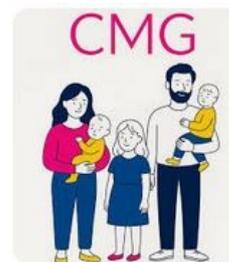
Pour les familles ayant un contrat en cours avant septembre 2025 qui seraient perdantes avec le nouveau mode de calcul, la CAF a prévu un complément transitoire. Ce complément sera automatiquement calculé et appliqué par Pajemploi, sans demande des familles. Il est soumis à une condition de minimum d'heures de recours au mode d'accueil, et à un revenu inférieur au plafond médian du précédent CMG.

Le site de l'URSSAF propose des simulateurs - pour votre reste à charge :

<https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/calculer-reste-a-charge-cmq-pe.html>

- pour votre éligibilité au complément transitoire:

<https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/estimer-complement-transitoire.html>



Hormis la modification du mode de calcul du CMG, deux nouveautés importantes sont introduites dans cette réforme:

- Les familles monoparentales pourront bénéficier du CMG étendu jusqu'aux 12 ans de l'enfant.
- Pour les enfants en résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier de droits au CMG (applicable à partir de décembre 2025).

Ce volet de la réforme du CMG ne concerne que l'emploi direct des assistants maternels et des gardes à domicile (salariés du particulier employeur). La partie concernant les crèches privées et les organismes prestataires de garde à domicile (CMG structures) est encore en cours d'élaboration.

\* Source: <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmq>

# Le Coin des Assmats : Détente et Astuces

## Au revoir les enfants!



Comme chaque année à cette période, nous faisons nos adieux aux enfants qui quittent le relais, pour prendre le chemin de l'école et vivre de nouvelles aventures.

Ces enfants ont partagé de nombreux moments avec leurs assistantes maternelles, qui les ont accompagnés avec bienveillance pendant leurs premières années de vie, les préparant à cette nouvelle étape.

Au revoir à Aïden, Connor, Clélia, Mensiya, Joye et Léonie !

## Mon beau bouquet!\*

Les beaux jours s'accompagnent des bouquets de fleurs cueillies lors des promenades. Pourquoi ne pas prolonger cette activité de plein air par une autre faisant appel, entre autres, à la créativité et la motricité fine des enfants?

Il vous faut une planche en carton (plus elle est grande, plus la manipulation sera facile pour les plus petits), des feutres ou de la peinture, des ciseaux ou une baguette chinoise, et des fleurs cueillies avec leur tige.

Sur le carton, dessiner un vase et des tiges de fleurs.

Au bout des tiges, percer le carton de trous. Le diamètre de la baguette chinoise est idéal pour les plus petits.

Les enfants n'ont plus qu'à insérer les fleurs dans les trous!

*Astuce: C'est plus facile si la planche en carton est appuyée sur un récipient creux, de type caisse en plastique, que sur une surface pleine comme une table.*

*\* source: <https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/4-activites-creatives-autour-des-fleurs-pour-les-petits-des-2-ans/>*



## 24 Défis éducatifs Edumiam\*

**Défi 3** : Laissons les enfants disposer des jouets comme ils le veulent sans leur expliquer quoi faire avec. L'enfant apprend les objets en les découvrant sous toutes leurs formes, c'est que l'on appelle l'affordance.

**Votre mission si vous l'acceptez** : Plutôt que de dire : « Non c'est une courgette, tu ne peux pas la faire rouler », je dis : « La courgette a envie de se déplacer à folle allure ce matin! ».

Donner des mots aux émotions, c'est leur offrir un outil pour grandir! On essaie?

*\* source: calendrier de l'Avent 2024 de Edumiam*



*Assistant.e maternel.le, parent, vous avez des idées, astuces, comptines, des informations à partager...*

*N'hésitez pas à en faire part au relais pour qu'elles paraissent dans le prochain numéro!*

Crédit illustrations: freepik.com

GRAND  
CHÂTELLERAULT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



L'essentiel  
et plus encore